

# Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

**Nouvelle-Aquitaine – Lot 3**

**Creuse**

**2024**



# 1. Synthèse de la Creuse

## Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

6 communes non colonisées surveillées

3 sites à risque surveillés

21/21 pièges négatifs en *Ae. albopictus*

147/147 relevés négatifs en *Ae. albopictus*

## Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

7

signalements négatifs en *Ae. albopictus*

1

signalement classé sans suite

## Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+0

commune colonisée en 2024

0/256

communes colonisées à ce jour

0%

des communes

0%

de la population habite une commune colonisée

## Opérations de lutte antivectorielle

Dengue, chikungunya, Zika

0

cas importé à investiguer en 2024

0/0

enquête entomologique positive

0

traitement adulticide

0

cas autochtone de dengue

West Nile / Usutu

0

cas autochtone de West-Nile/Usutu

## Autres actions réalisées

0

Formation de référents communaux

0

Réunion publique

0

Diagnostic ou actualisation de diagnostics

0

Autre prestation

## 2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs en Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2024 sur *Aedes albopictus* qui est présent dans la région depuis plus de 10 ans. L'espèce étant fortement implantée, les enjeux sont aujourd'hui :

- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- d'avoir une connaissance plus fine de l'aire de répartition d'*Aedes albopictus* ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux établissements de santé et les principaux sites touristiques ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI<sup>16</sup> (aéroport et ports), des sites à risque d'importation de vecteurs (ex : Marché d'Intérêt National (M.I.N)) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Terana Creuse et Altopictus en 2024 sont détaillés en annexes 2, 3, 4 et 5.

### 2.1 Surveillance par piégeage

#### 2.1.1 Réseau de surveillance

TYPE DE PIÈGES	Pièges pondoirs
NOMBRE DE PIÈGES PAR MOIS	21 pièges
PÉRIODE	Du 1er mai au 30 novembre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	1x mois pour tous les pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 8.1 pour le détail complet et l'annexe 8.2 pour les résultats bruts des relevés)	3 établissements de santé (1 ou 3 pièges par site)

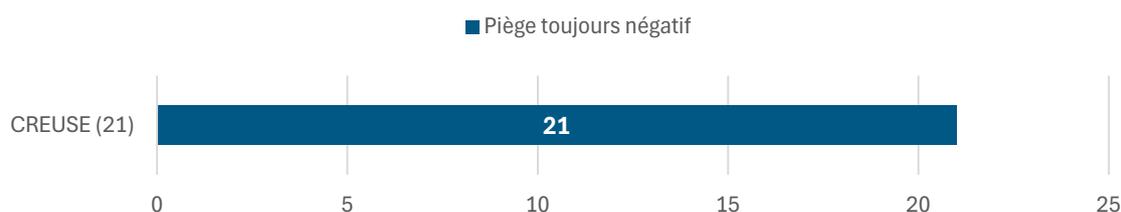
#### 2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

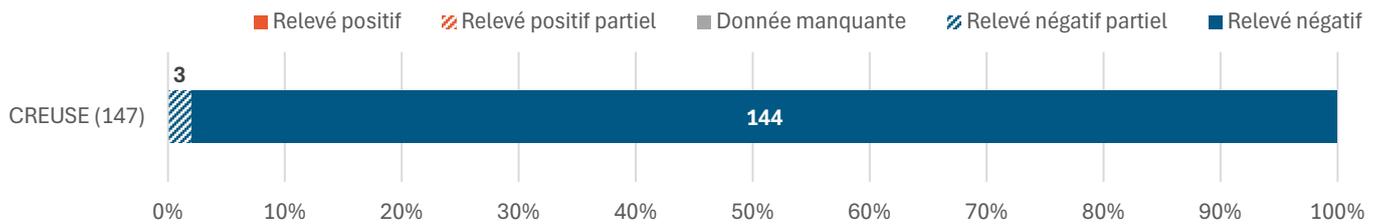
Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

##### ▪ 21 pièges déployés, tous négatifs



<sup>16</sup> RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

## ▪ 126 relevés négatifs effectués



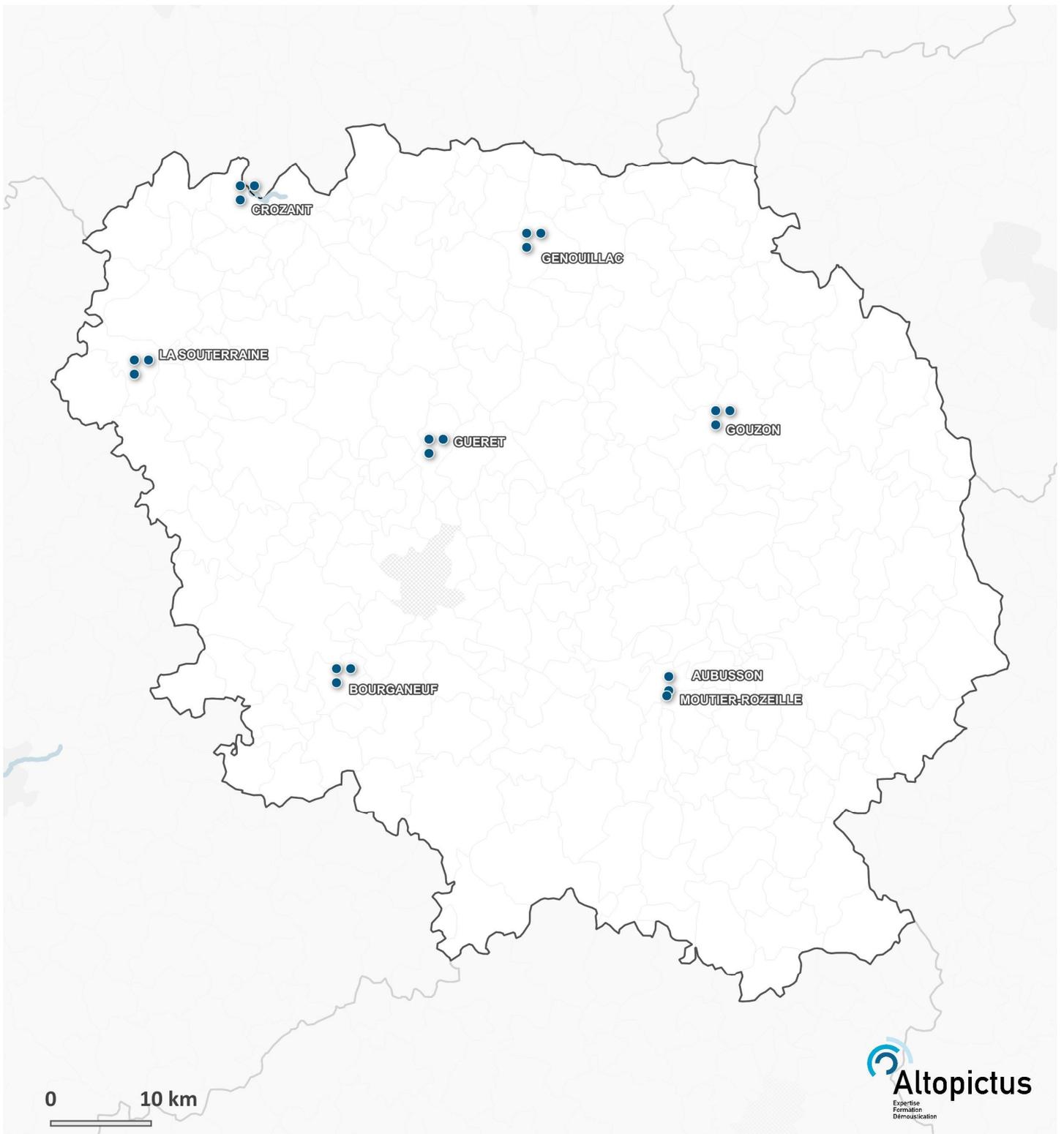
Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.

Tous les relevés de 2024 sont négatifs comme en 2023. La part des données partielles\*\* est supérieure à 2023 (1%) avec 2%. Ces dernières correspondent à un seau renversé, un seau sec ou un polystyrène hors du seau. Aucune donnée n'est manquante\* en 2024 contrairement à 2023 qui en comptabilisait 1 (1% des relevés).

\* Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

\*\* Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



**Statut des communes**

- Non colonisée par Ae. albopictus
- Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

**Résultats des pièges**

- Piège toujours négatif en 2024
- Piège positif au moins une fois en 2024

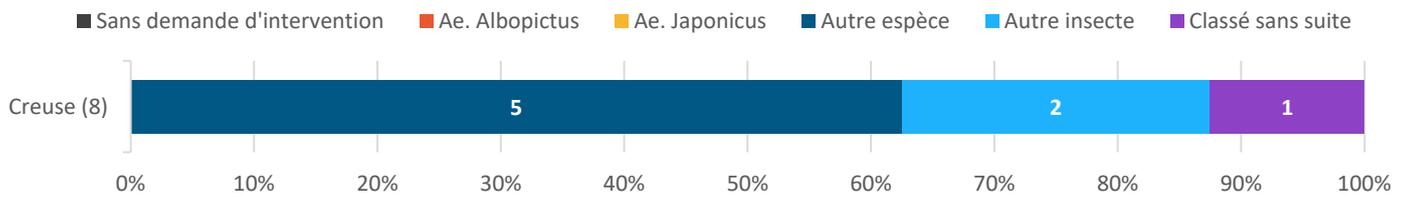
**Type de piège**

- Piège à imago
- Piège pondoir

**CARTE 20 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES DANS LA CREUSE**

## 2.2 Surveillance par signalements citoyens

### ▪ Résultats des signalements reçus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre



Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que chaque valeur représente sur l'ensemble.

8 signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV en 2024 et ont été analysés par Terana (figure 1, carte 2, annexe 8.3). Ce résultat est en hausse par rapport à 2023 qui comptabilisait alors 2 signalements citoyens traités dont le premier positif en *Aedes albopictus* dans le département.

La participation citoyenne en 2024 est la plus haute de ces dernières années (2020-2023) et se concentre principalement de juillet à septembre.

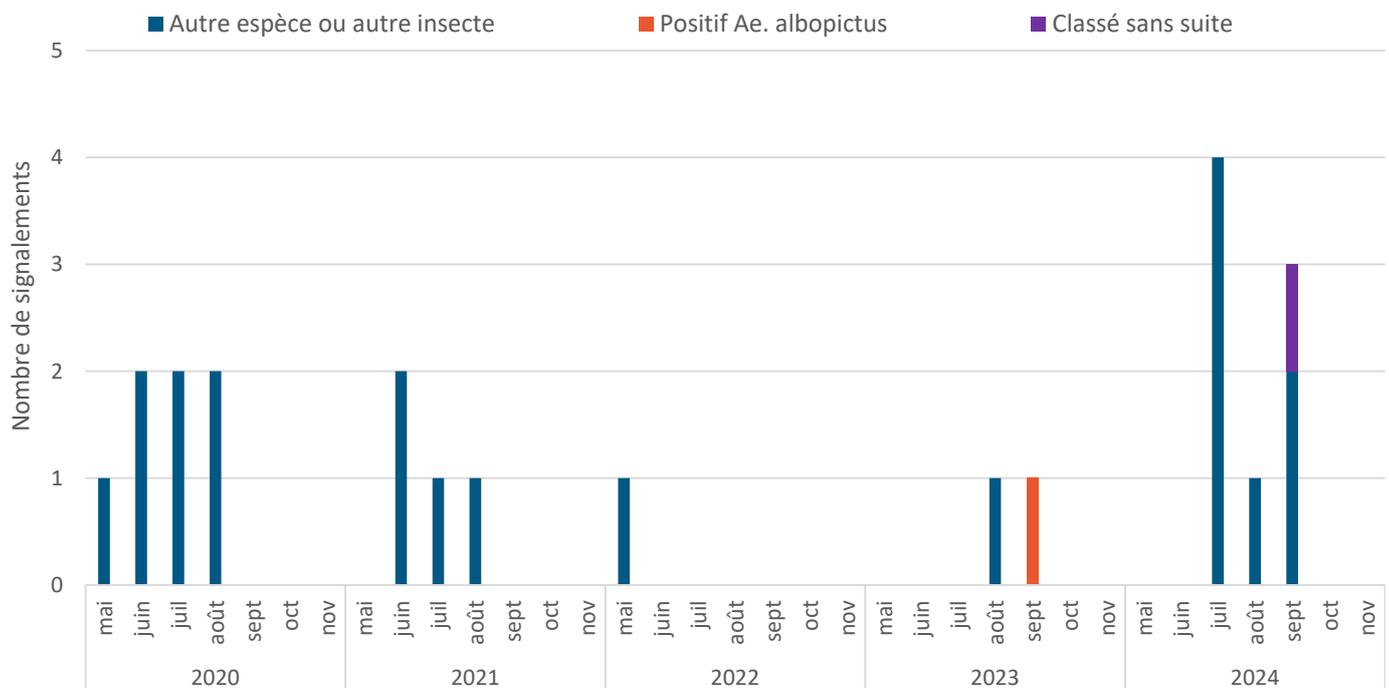
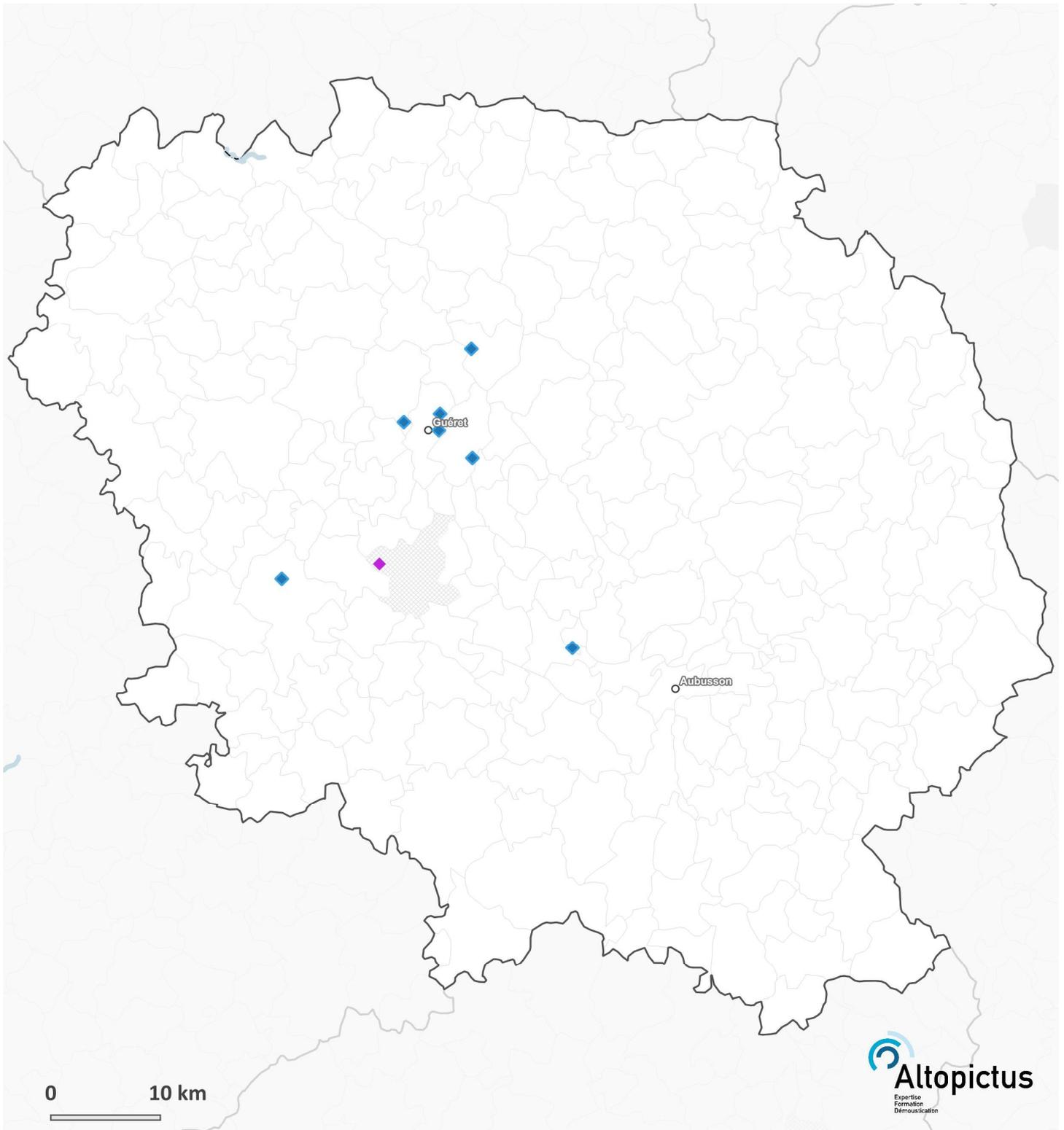


FIGURE 19 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2024 DANS LA CREUSE (SOURCES : SI-LAV, TERANA)



**Statut des communes**

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

**Signalements citoyens**

- Signalement négatif
- Signalement classé sans suite

**CARTE 21 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2024 DANS LA CREUSE (SOURCES : SI-LAV, TERANA)**

## 2.3 Réponses apportées aux détections

Des enquêtes de primo-infestation sont réalisées dès que des détections ont lieu par pièges ou par signalements citoyens (protocole en annexe 4). Des opérations de lutte peuvent également être menées au printemps suivant pour tenter l'éradication totale.

Dans la Creuse, une opération de lutte de primo-infestation a eu lieu le 25 avril 2024 visant à empêcher l'implantation d'*Aedes albopictus* dans le département (déttection en 2023).

TABLEAU 15 : SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS D'ENQUÊTES DE PRIMO INFESTATION

COMMUNE	ORIGINE DÉTECTION	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT EXPERTISE	ACTIONS MISE EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS	CONCLUSIONS
<b>N° opération SI-LAV : 24-08-02516</b>					
SARDENT	Signalement citoyen du 03/09/2023	25/04	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> dans un rayon de 300m	Sensibilisation de la commune à la problématique, lutte de primo infestation au printemps 2025	Déttection ponctuelle

Pour donner suite à cette détection et éviter que le moustique tigre ne s'implante dans le département, une nouvelle opération de lutte de primo-infestation est proposée en 2025 (nouveau signalement citoyen fait en 2024 mais sans photo).

TABLEAU 16 : PROGRAMME DES OPÉRATIONS DE LUTTE DE PRIMO INFESTATION 2025

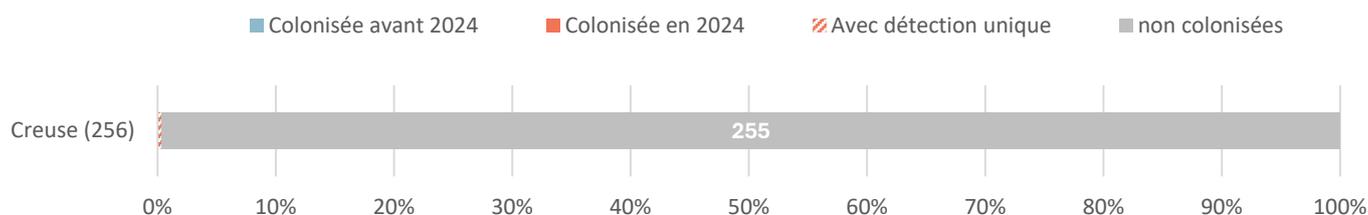
COMMUNE	RAYON D'ACTION	DURÉE	OBJECTIFS
SARDENT	300 m	1 jour	Intégralité de la zone

## 2.4 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 2 ou 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Si *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ».



Aucun changement n'est à déclarer en 2024. La seule commune avec détection du département est Sardent depuis 2023 (carte 3).

### Statut communal et année de colonisation par *Aedes albopictus*

- |               |  |
|---------------|--|
| ■ 2004 - 2008 | ■ Colonisée par <i>Ae. albopictus</i> en 2024              |
| ■ 2009 - 2013 | ▨ Détection d' <i>Ae. albopictus</i> en 2024               |
| ■ 2014 - 2018 | ■ Détection ponctuelle d' <i>Ae. albopictus</i> avant 2024 |
| ■ 2019 - 2023 | □ Non colonisée  |



CARTE 22 : HISTORIQUE DE COLONISATION (ANNÉE DE CLASSEMENT) DE LA CREUSE PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

## 3. Bilan des opérations de Lutte antivectorielle

Altopictus intervient lorsque des cas d'arboviroses sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Si la présence d'*Aedes albopictus* ou de tout autre vecteur concerné par l'arbovirose est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. La Creuse n'étant pas considérée comme colonisée par *Aedes albopictus*, les 2 cas d'arboviroses déclarés dans SI-LAV n'ont pas entraîné d'intervention de la part d'Altopictus.

Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexes 5 et 6.

Dengue, Chikungunya, Zika, Fièvre jaune					
CAS IMPORTÉS À INVESTIGUER	0	ENQUÊTES POSITIVES	0	TRAITEMENTS ADULTICIDES	0
		ENQUÊTES NÉGATIVES	0	TRAITEMENTS LARVICIDES	0

### 3.1 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune

#### 3.1.1 Données générales

Aucun cas importé de dengue, chikungunya, Zika ou fièvre jaune n'ont été déclarés dans le département en 2024.

#### 3.1.2 Circulations autochtones

Aucune circulation autochtone n'a eu lieu cette année dans le département.

### 3.2 West-Nile et Usutu

Aucun cas de virus du Nil Occidental ou d'Usutu n'ont été déclarés dans le département en 2024.

## 4. Autres opérations réalisées

#### ▪ **Actions de mobilisation sociale**

En 2024, aucune action de mobilisation sociale n'a été réalisée par Altopictus dans le département de la Creuse. Altopictus a en revanche participé au webinar Moustique tigre du 17/10/24, organisé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et GRAINE, via l'animation d'un atelier participatif dont la thématique était « Chassez les idées reçues sur le moustique tigre ».